

destructifs des soudures effectuées conformément aux normes reconnues. Dans les autres cas, un coefficient d'efficacité inférieur à 1, conformément aux normes reconnues, peut être exigé en fonction du procédé de fabrication."

- 8 Au paragraphe 5.1.6.1, supprimer l'astérisque et la note de bas de page à laquelle il renvoie.
- 9 Au paragraphe 5.1.6.3, remplacer les mots "satisfaire à une norme jugée acceptable par l'Administration" par les mots "être conformes aux normes reconnues".
- 10 Au paragraphe 5.2.1, dans la deuxième phrase, remplacer les mots "L'Administration peut toutefois accepter des" par les mots "Des dérogations à ces prescriptions peuvent toutefois être acceptées, conformément aux normes reconnues, ...".
- 11 Au paragraphe 5.2.3.2, dans la première phrase, remplacer les mots "ayant des dimensions jugées satisfaisantes par l'Administration" par les mots "dont les dimensions sont conformes aux normes reconnues".
- 12 Au paragraphe 5.2.3.3, remplacer les mots "jugés acceptables par l'Administration" par les mots "conformes aux normes reconnues".
- 13 Remplacer l'actuel paragraphe 5.2.4.1 par ce qui suit :
 - 1.1 L'utilisation de soufflets satisfaisant aux normes reconnues peut être spécialement envisagée."
- 14 Au paragraphe 5.3.2, remplacer les mots "à des normes jugées acceptables par l'Administration" par les mots "aux normes reconnues".
- 15 Remplacer la deuxième phrase de l'actuel paragraphe 5.4.1 par ce qui suit :

"Des dérogations à ces prescriptions peuvent toutefois être acceptées, conformément aux normes reconnues, pour les tuyautages situés à l'intérieur des citernes à cargaison et pour les tuyautages à extrémité ouverte".
- 16 Au paragraphe 5.5.2, dans la dernière phrase, remplacer la phrase d'introduction par ce qui suit :

"L'installation, à l'extérieur de la citerne, d'un sectionnement entièrement fermé à commande hydraulique peut toutefois être acceptée, à condition que ce sectionnement :"

CHAPITRE 6 - MATERIAUX DE CONSTRUCTION

- 17 Au paragraphe 6.1.1, à la fin de la première phrase, remplacer les mots "être jugés satisfaisants par l'Administration" par "satisfaire aux normes reconnues".
- 18 Au paragraphe 6.2.5, dans la deuxième phrase, remplacer les mots "peuvent être autorisés par l'Administration" par les mots "peuvent être installés".